



# TONINFO



Bulletin municipal de Saint Antonin du Var

FIN D'ANNEE 2013 - JANVIER 2014



## LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2014 SAINT ANTONIN PASSE A LA CAD

La Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD), établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a été créée en octobre 2000 dans le prolongement de la loi sur la coopération intercommunale qui a institué les communautés d'agglomération.

Les communes membres de la CAD à sa création étaient au nombre de 8. Elle s'est élargie à 16 communes en décembre 2001 : Ampus, Bargemon, Callas, Châteaudouble, Claviers, Draguignan, Figanières, Flayosc, La Motte, Le Muy, Les Arcs, Lorgues, Montferrat, Taradeau, Trans, Vidauban.

Trois nouvelles communes rejoignent la CAD au à 01.01.2014 : Salernes, Sillans la Cascade et Saint-Antonin du Var

La CAD compte près de 100.000 habitants.

### Quelles sont les compétences de la CAD?

- ⇒ Aménagement de l'espace communautaire
- ⇒ Développement économique
- ⇒ Tourisme
- ⇒ Transports
- ⇒ Habitat & Solidarité
- ⇒ Droit des sols
- ⇒ Système d'Information Géographique
- ⇒ Environnement
- ⇒ Action culturelle
- ⇒ Sports
- ⇒ Equipements & infrastructures



Nous aurons bien sûr l'occasion de revenir plus en détail sur les différentes compétences de la CAD, dont notre commune sera bénéficiaire. Dès à présent, en page intérieure de ce bulletin, comme sur le site internet de la commune, vous pourrez prendre connaissance des nouvelles modalités de ramassage des déchets ménagers.

Ce qu'il faut retenir avant tout, c'est que l'intercommunalité est un choix pour une plus grande efficacité publique, mais aussi pour une plus juste solidarité entre les communes d'un même bassin de vie.

L'un des intérêts majeurs de l'intercommunalité est de permettre aux communes d'obtenir des moyens qu'elles ne pourraient pas obtenir de façon isolée.



**Le conseil municipal  
et  
les agents  
municipaux  
vous souhaitent de très  
heureuses fêtes de fin  
d'année.**



### CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Jusqu'aux élections municipales de mars 2014, la commune sera représentée au conseil communautaire de la CAD par : Le maire et  
Josiane HUSSER

**POUR VOTER  
EN 2014  
INSCRIVEZ-VOUS  
AVANT LE 31 DÉCEMBRE**



# Infos locales

## LES DÉCHETS MENAGERS à partir du 1er janvier 2014

Comme indiqué en première page, la Communauté d'Agglomération Dracénoise exerce un certain nombre de compétences. C'est dans ce cadre qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle sera en charge de la collecte des déchets ménagers sur notre commune. En lieu et place du SIVOM du Haut Var, ce sera la société Pizzorno, titulaire de la délégation de service public qui s'acquittera de la tâche.

### Quels changements pour nous?

- **S'agissant des ordures ménagères et du tri sélectif, aucune modification: les conteneurs et les colonnes de tri sélectif restent en place.**
- **Pour ce qui concerne les encombrants : ce ne seront plus les employés municipaux qui viendront les récupérer à votre domicile, mais les services de Pizzorno. La fréquence des passages est inchangée et, comme actuellement, il faudra s'inscrire en mairie en précisant la nature des encombrants à enlever.**
- **Nous pourrons bénéficier gratuitement des 8 déchetteries de la CAD, (dont celle de Mappe sur la D 562) jusqu'à un maximum de 3T/an. Mais il faut être titulaire d'un badge personnel. Le formulaire de demande est à votre disposition en mairie.**

*Il est probable que quelques hésitations ou dysfonctionnements soient relevés les premiers temps. Faites preuve de patience et signalez les faits en mairie. Nous les prendrons en compte et y remédierons dans les meilleurs délais. Merci.*

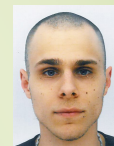
**ATTENTION ! LA BENNE A ENCOMBRANTS DU  
CHEMIN DU PETIT TRAIN NE SERA PLUS  
UTILISABLE DES LE 30 DECEMBRE 2013**

## Mouvement de personnel

**ARRIVÉE :** A compter du 2 janvier 2014 **Bruno RUBY** rejoindra les services techniques municipaux. Ce jeune antonais, qui s'investit depuis des années dans les activités communales (Comité d'animation, CCFF) sera plus particulièrement chargé des réseaux et de l'assainissement. Nous lui souhaitons bienvenue dans l'équipe municipale.



**DÉPART :** **Anthony BARREAU** a décidé de mettre un terme au contrat d'emploi d'avenir qu'il avait souscrit avec la commune, en mai de cette année. Nos vœux de réussite l'accompagnent pour la suite de son parcours professionnel.



## Accueil du public en mairie

A titre exceptionnel, la mairie sera fermée les **mardis 24 et 31 décembre** après-midi.

Une permanence exclusivement réservée aux inscriptions sur les listes électorales sera assurée le **31 décembre** jusqu'à 16h30.

**Nouvelle réglementation concernant le ramassage des déchets et des encombrants. Documents à télécharger dans la rubrique INFOS PRATIQUES sur notre site : <http://www.saintantoninduvar.com/> ou venez les demander en mairie.**

# Infos générales

## LA CARTE DES FUTURS NOUVEAUX CANTONS

Le découpage administratif de la France est en train de changer. Avant la grande réforme des métropoles et des régions, annoncée pour 2014 et les années suivantes, le ministère de l'Intérieur, dans son objectif de redéfinir les cantons, vient de diffuser la nouvelle carte varoise.

Comme prévu, bien des choses ont changé.

En lieu et place de nos 43 cantons actuels, nous n'en compterons plus que 23.

Pour ce qui nous concerne plus directement :

Nous sommes aujourd'hui dans le canton de COTIGNAC, avec 5 autres communes : Entrecasteaux, Cotignac, Carcès, Montfort, Correns; soit près de 9 500 habitants.

En 2015, notre commune sera dans le canton de BRIGNOLES, avec 5 communes supplémentaires : Brignoles, Vins/Caramy, Le Val, La Celle, Tourves, Rougiers; et une population d'environ 29 000 habitants.

Notre futur nouveau canton, comptera donc 12 communes et une population de 38 000 habitants. Un binôme mixte (F+H) de conseillers départementaux (NDLR : et non plus conseillers généraux) sera élu en 2015, pour représenter notre canton au conseil départemental (NDLR : future appellation du Conseil Général).



**NDLR :** Le conseil général du Var est appelé à donner son avis sur ce découpage. Au regard du peu d'enthousiasme (euphémisme!) manifesté par les élus à l'examen de ce projet, il se pourrait qu'un recours en Conseil d'Etat soit posé. (?) A suivre...

## Prix de l'eau en France : le grand écart

Les Français ne sont pas égaux face aux prix de l'eau qu'ils payent à leur fournisseur, avec des écarts considérables d'un département à l'autre, et parfois même entre des localités voisines, selon une étude de la Confédération générale du logement (CGL) publiée le 10 décembre.

La moyenne nationale s'élève à :

**4,15 euros /m3 assainissement inclus, et**  
**2,06 euros/m3 hors assainissement.**



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Si votre CNI a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 : la prolongation est automatique, sans démarche particulière.

La date de validité inscrite sur la carte ne sera pas modifiée.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter la circulaire préfectorale datée du 12 décembre mise en ligne sur le site internet de la commune.

## LE CLUB « VELO COOL »



Dimanche 15 décembre, sortie à Tourtour

Le camion « Kebab » interrompt momentanément son activité sur le territoire communal. Il devrait rouvrir dans le courant du mois de Janvier . A confirmer.

## Merci à

Danielle RUBY pour sa générosité à l'occasion des différentes cérémonies et manifestations que nous avons organisées ces dernières semaines : commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918; Noël des anciens et Noël des enfants.

### INITIATION TENNIS

Reprise des cours le mercredi 8 janvier  
N'oubliez pas les cotisations du 2° trimestre

## CEREMONIE DES VOEUX 2014 :



Les travaux de refondation de l'actuelle « salle des fêtes », entrent dans leur phase opérationnelle. De ce fait, les installations sont d'ores et déjà inutilisables.

A défaut de disposer d'un autre local à proximité du cœur de village, suffisamment fonctionnel pour accueillir plus d'une centaine de personnes en toute sécurité, y préparer un buffet et le dresser, et plutôt que de courir le risque de vous recevoir dans des conditions « spartiates » sous des tentes très sommairement chauffées et pas très étanches, le conseil municipal a été contraint, à contrecœur, de renoncer à la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux.

Nous en sommes vraiment navrés et, en espérant que vous ne nous tiendrez pas rigueur de cette déprogrammation, c'est du fond du cœur que nous vous adressons ce message de vœux typiquement provençal...

***Bon bout d'an ! à l'an qué ven,  
que se siam pas mai que  
siguem pas mens***